INFORMATION AUX UTILISATEURS - DISPOSITIFS MÉDICAUX - PUBLIÉ LE 25/05/2021 - MIS À JOUR LE 31/05/2021

Action de sécurité de Santé publique France : Masques FFP2 « Particle filtering half mask » labellisés « Biomass Graphène », Shandong Shengquan New Materials

Mise à jour au 31/05/2021 : Santé publique France a amendé son information de sécurité du 25/05/2021 relative aux masques labellisés « Biomass Graphène »

Santé publique France a informé l'ANSM de la mesure ci-jointe concernant des masques EPI labellisés « Biomass Graphène ».

L'ANSM se fait le relais de cette information de manière exceptionnelle, les masques EPI n'étant pas du champ de compétence de l'ANSM, afin d'assurer la diffusion auprès des établissements de santé.

Pour toute question, veuillez-vous rapprocher de Santé publique France :qualite_covid19@santepubliquefrance.fr

Télécharger le courrier et le formulaire de réponse [nouvelle version du 28/05/2021] -